



Montreuil, le 19 janvier 2018

Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Monsieur Olivier Dussopt
Secrétaire d'État, chargé de la Fonction publique.

Messieurs les Ministres,

Notre organisation syndicale estime que, depuis quelque temps déjà, les cas d'atteinte à la liberté syndicale et à la citoyenneté de l'agent public dans l'exercice de ses missions se multiplient dans les trois versants de la Fonction publique.

Là, c'est un délégué syndical traduit en conseil de discipline pour s'être exprimé dans un média, là, c'est un fonctionnaire subissant les mêmes foudres pour avoir parlé de sa conception de son métier : les exemples de telles procédures sont malheureusement nombreux, quand ce n'est pas que les tribunaux sont saisis.

Pour la CGT, cette recrudescence d'actes visant à museler des voix qui portent des visions alternatives aux politiques menées et l'entêtement de nombres d'employeurs publics à aller jusqu'au bout de démarches autoritaires – pour ne pas dire davantage, constituent des pratiques inacceptables et porteuses de lourds reculs.

C'est pourquoi, nous organisons le jeudi 08 février 2018 prochain une journée d'initiatives visant à défendre et à promouvoir la liberté d'expression des militantes et militants syndicaux et celle du fonctionnaire dans l'exercice de ses missions publiques.

A l'occasion de cette journée, nous souhaitons pouvoir vous rencontrer, idéalement le matin, pour faire valoir nos orientations et pouvoir échanger avec vous sur celles-ci.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Messieurs les Ministres, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGT Fonction publique
Jean-Marc CANON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Marc Canon', is located below the typed name.